

DELIBERATIONS DU 17 FEVRIER 2026

DE-17022026-01	Budget principal - Approbation du compte financier unique	24 voix Pour/ 4 Abstentions
DE-17022026-02	Budget Assainissement - Approbation du compte financier unique	24 voix Pour/ 4 Abstentions
DE-17022026-03	Budget Chauffage bois - Approbation du compte financier unique	24 voix Pour/ 4 Abstentions
DE-17022026-04	Budget Commerces et Services - Approbation du compte financier unique	24 voix Pour/ 4 Abstentions
DE-17022026-05	Budget Lotissements Espérance 4 et 5 - Genêts - Approbation du compte financier unique	24 voix Pour/ 4 Abstentions
DE-17022026-06	Budget Lotissement Idonnière 3 - Approbation du compte financier unique	24 voix Pour/ 4 Abstentions
DE-17022026-07	Budget Lotissement Les Genêts 2 - Approbation du compte financier unique	24 voix Pour/ 4 Abstentions
DE-17022026-08	Budget principal 2026 - Autorisation de programme et crédits de paiement	25 voix Pour/ 4 Abstentions
DE-17022026-09	Détermination des taux d'imposition	25 voix Pour/ 4 Abstentions
DE-17022026-10	Budget principal - Subvention au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	Unanimité
DE-17022026-11	Budget principal - Approbation du budget primitif 2026	25 voix Pour/ 4 Abstentions
DE-17022026-12	Budget Assainissement - Approbation du budget primitif 2027	25 voix Pour/ 4 Abstentions
DE-17022026-13	Budget Chauffage bois - Approbation du budget primitif 2028	25 voix Pour/ 4 Abstentions
DE-17022026-14	Budget Commerces et Services - Approbation du budget primitif 2029	25 voix Pour/ 4 Abstentions
DE-17022026-15	Budget Lotissements Espérance 4 et 5 - Genêts - Approbation du budget primitif 2030	25 voix Pour/ 4 Abstentions
DE-17022026-16	Budget Lotissement Idonnière 3 - Approbation du budget primitif 2031	25 voix Pour/ 4 Abstentions
DE-17022026-17	Budget Les Genêts 2 - Approbation du budget primitif 2032	25 voix Pour/ 4 Abstentions
DE-17022026-18	Budget Commerces et Services - Admission en non-valeur	Unanimité
DE-17022026-19	Marché "Fourniture et pose de citernes incendie" - Autorisation signature marchés	Unanimité
DE-17022026-20	Restructuration et rénovation énergétique de la Martelle - Demande de subvention Etat 2026	Unanimité
DE-17022026-21	Protection incendie - Réserves d'eau - Subvention Etat 2026	Unanimité
DE-17022026-22	Vote d'une subvention par anticipation	Unanimité
DE-17022026-23	Détermination du coût d'un élève 2025 - Participation dans le cadre du contrat d'association avec l'OGE	Unanimité
DE-17022026-24	Cession d'un fonds de commerce - Autorisation	Unanimité
DE-17022026-25	Vente d'un tracteur et d'une débroussailleuse	Unanimité
DE-17022026-26	Personnel communal : Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste permanent au service Aménagement	Unanimité
DE-17022026-27	Personnel communal : Création de 2 postes pour accroissement temporaire d'activité à temps non-complet aux services Périscolaires	Unanimité
DE-17022026-28	Personnel communal : Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité à temps complet au service Voirie	Unanimité
DE-17022026-29	Personnel communal : Création d'un poste pour accroissement saisonnier à temps complet au service Cuisine municipale	Unanimité
DE-17022026-30	Personnel communal : Modification du tableau des effectifs - Avancement de grade et nomination suite à concours	Unanimité
DE-17022026-31	Personnel communal : Modification du tableau des effectifs permanents - service CCAS	Unanimité
DE-17022026-32	Personnel communal : Mise à jour du tableau des effectifs - Suppression de poste	Unanimité
DE-17022026-33	Rapport d'activité 2025 du CCAS	Le conseil municipal prend acte
DE-17022026-34	Publication d'un acte notarié de convention de mise à disposition d'un terrain au profit d'Enedis	Unanimité

DE-17022026-01

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG – Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-01 : Budget principal – Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération DE0911202107 du 9 novembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget principal ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques ainsi que taux des contributions et produits afférents ;

Considérant le CFU du budget principal présenté et résumé comme suit :

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	13 035 232,00 €	7 971 094,10 €	15 271 426,00 €	9 773 682,65 €
Recettes	13 035 232,00 €	6 103 131,00 €	15 271 426,00 €	11 026 449,16 €
Déficit/excédent		-1 867 963,10 €		1 252 766,51 €
Résultat cumulé de l'exercice	-615 196,59 €			
Résultat de 2024 reporté		-762 374,29 €		4 610 707,95 €
Résultat global de 2025		-2 630 337,39 €		5 863 474,46 €
Résultat cumulé	3 233 137,07 €			

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le/ la réception en Préfecture le

Restes à réaliser en dépenses d'investissement	1 594 189,24 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	437 911,19 €
Résultat des restes à réaliser	-1 156 278,05 €
Résultat global dégagé par la section d'investissement	-3 786 615,44 €

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement :

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	3 786 616,00 €
002 - Résultat de fonctionnement	2 076 858,46 €

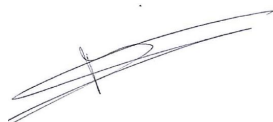
Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

À l'issue de cette présentation et hors présence de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix Pour et 4 Abstentions :

- approuve le Compte Financier Unique 2026 du budget principal ;
- décide d'affecter la somme de 3 786 616 € au compte 1068 de la section d'investissement et 2 076 858.46 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2026 ;
- donne pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance
Marina ROCHAIS




Le Maire,
Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14
Fax : 02 51 31 89 12
Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-17022026-02

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG – Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-02 : Budget Assainissement – Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération DE0911202107 du 9 novembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget Assainissement ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget Assainissement ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques ainsi que taux des contributions et produits afférents ;

Considérant le CFU du budget Assainissement présenté et résumé comme suit :

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	1 757 273,00 €	288 737,96 €	1 825 857,00 €	296 078,72 €
Recettes	1 757 273,00 €	344 962,60 €	1 825 857,00 €	471 707,79 €
Déficit/excédent		56 224,64 €		175 629,07 €
Résultat cumulé de l'exercice	231 853,71 €			
Résultat de 2024 reporté		-92 733,84 €		1 303 328,49 €
Résultat global de 2025		-36 509,20 €		1 478 957,56 €
Résultat cumulé	1 442 448,36 €			

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le/ la réception en Préfecture le.....

Restes à réaliser en dépenses d'investissement	190 041,77 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	0,00 €
Résultat des restes à réaliser	-190 041,77 €
Résultat global dégagé par la section d'investissement	-226 550,97 €

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement :

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	226 551,00 €
002 - Résultat de fonctionnement	1 252 406,56 €

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

À l'issue de cette présentation et hors présence de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix Pour et 4 Abstentions :

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget Assainissement ;
- décide d'affecter la somme de 226 551 € au compte 1068 de la section d'investissement et 1 252 406.56 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2026 ;
- donne pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance
Marina ROCHAIS




Le Maire,
Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14
Fax : 02 51 31 89 12
Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-17022026-03

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG – Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-03 : Budget Chaufferie bois – Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération DE0911202107 du 9 novembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget Chaufferie bois ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget Chaufferie bois ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques ainsi que taux des contributions et produits afférents ;

Considérant le CFU du budget Chaufferie bois présenté et résumé comme suit :

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	85 500,00 €	50 972,79 €	108 530,00 €	93 966,57 €
Recettes	85 500,00 €	42 252,93 €	108 530,00 €	95 050,48 €
Déficit/excédent		-8 719,86 €		1 083,91 €
Résultat cumulé de l'exercice	-7 635,95 €			
Résultat de 2024 reporté		-14 165,19 €		-5 419,35 €
Résultat global de 2025		-22 885,05 €		-4 335,44 €
Résultat cumulé	-27 220,49 €			

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

Restes à réaliser en dépenses d'investissement	0,00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	0,00 €
Résultat des restes à réaliser	0,00 €
Résultat global dégagé par la section d'investissement	-22 885,05 €

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement :

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
002 - Résultat de fonctionnement	-4 335,44 €

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

À l'issue de cette présentation et hors présence de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix Pour et 4 Abstentions :

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget Chaufferie bois ;
- donne pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS




Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-17022026-04

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG – Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-04 : Budget Commerces et Services – Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération DE0911202107 du 9 novembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget Commerces et Services ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget Commerces et Services ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques ainsi que taux des contributions et produits afférents ;

Considérant le CFU du budget Commerces et Services présenté et résumé comme suit :

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	861 716,00 €	490 541,49 €	212 230,00 €	171 068,86 €
Recettes	861 716,00 €	230 039,49 €	212 230,00 €	174 131,95 €
Déficit/excédent		-260 502,00 €		3 063,09 €
Résultat cumulé de l'exercice	-257 438,91 €			
Résultat de 2024 reporté		500 587,78 €		14 627,61 €
Résultat global de 2025		240 085,78 €		17 690,70 €
Résultat cumulé	257 776,48 €			

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

Restes à réaliser en dépenses d'investissement	298 275,75 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	382 624,00 €
Résultat des restes à réaliser	84 348,25 €
Résultat global dégagé par la section d'investissement	324 434,03 €

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement :

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
002 - Résultat de fonctionnement	17 690,70 €

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

À l'issue de cette présentation et hors présence de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix Pour et 4 Abstentions :

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget Commerces et Services ;
- décide d'affecter la somme de 17 690,70 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2026 ;
- donne pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS




Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-17022026-05

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG – Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-05 : Budget Lotissement Espérance 4 et 5 - Genêts – Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération DE0911202107 du 9 novembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget Lotissement Espérance 4 & 5 - Genêts;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget Lotissement Espérance 4 & 5 - Genêts ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques ainsi que taux des contributions et produits afférents ;

Considérant le CFU du budget Lotissement Espérance 4 & 5 - Genêts présenté et résumé comme suit :

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	418 293,00 €	304 135,00 €	562 822,00 €	532 156,02 €
Recettes	418 293,00 €		562 822,00 €	545 173,16 €
Déficit/excédent		-304 135,00 €		13 017,14 €
Résultat cumulé de l'exercice	-291 117,86 €			
Résultat de 2024 reporté		0,00 €		0,00 €
Résultat global de 2025		-304 135,00 €		13 017,14 €
Résultat cumulé	-291 117,86 €			

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14
Fax : 02 51 31 89 12
Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le/ la réception en Préfecture le.....

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

À l'issue de cette présentation et hors présence de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix Pour et 4 Abstentions :

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget Lotissement Espérance 4 & 5 - Genêts;
- donne pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-17022026-06

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG – Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-06 : Budget Lotissement Idonnière 3 – Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération DE0911202107 du 9 novembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget Lotissement Idonnière 3 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget Lotissement Idonnière 3 ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques ainsi que taux des contributions et produits afférents ;

Considérant le CFU du budget Lotissement Idonnière 3 présenté et résumé comme suit :

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	1 416 320,00 €	936 405,00 €	1 436 330,00 €	936 405,13 €
Recettes	1 416 320,00 €	1 300 000,00 €	1 436 330,00 €	936 405,00 €
Déficit/excédent		363 595,00 €		-0,13 €
Résultat cumulé de l'exercice	363 594,87 €			
Résultat de 2024 reporté		0,00 €		0,00 €
Résultat global de 2025		363 595,00 €		-0,13 €
Résultat cumulé	363 594,87 €			

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14
Fax : 02 51 31 89 12
Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le/ la réception en Préfecture le.....

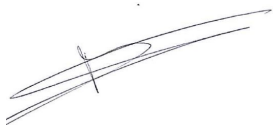
Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

À l'issue de cette présentation et hors présence de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix Pour et 4 Abstentions :

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget Lotissement Idonnière 3;
- donne pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance
Marina ROCHAIS



Le Maire,
Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-17022026-07

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG – Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-07 : Budget Lotissement Les Genêts 2 – Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération DE0911202107 du 9 novembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget Lotissement Genêts 2 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget Lotissement Genêts 2 ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques ainsi que taux des contributions et produits afférents ;

Considérant le CFU du budget Lotissement Genêts 2 présenté et résumé comme suit :

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	868 380,00 €	801 926,00 €	868 390,00 €	801 926,39 €
Recettes	868 380,00 €	600 000,00 €	868 390,00 €	801 926,00 €
Déficit/excédent		-201 926,00 €		-0,39 €
Résultat cumulé de l'exercice		-201 926,39 €		
Résultat de 2024 reporté		0,00 €		0,00 €
Résultat global de 2025		-201 926,00 €		-0,39 €
Résultat cumulé		-201 926,39 €		

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le/ la réception en Préfecture le.....

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

À l'issue de cette présentation et hors présence de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix Pour et 4 Abstentions :

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget Lotissement Genêts 2 ;
- donne pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance
Marina ROCHAIS



Le Maire,
Sabine ROIRAND



DE-17022026-08

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-08 : Budget principal 2026 – Autorisation de programme et crédits de paiement

Madame le Maire rappelle au conseil que le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées, par l'assemblée délibérante, les recettes et les dépenses d'un exercice (article L.2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). C'est le principe de l'annualité.

Madame le Maire précise que l'utilisation des autorisations de programme par la commune s'inscrit dans l'objectif général de contribuer à la maîtrise accrue de la programmation financière.

Cette technique doit permettre d'afficher, de programmer, d'évaluer et de rendre compte de la mise en œuvre des opérations pluriannuelles d'investissement. Elle permet également de mieux cibler les inscriptions annuelles en investissement, ce qui est bénéfique à la réalisation de l'équilibre budgétaire et diminue le volume de crédits non utilisés au cours de l'exercice. La mise en place d'une politique pluriannuelle d'investissement est un préalable indispensable au vote des Autorisations de Programme (AP).

L'ouverture des Crédits de Paiement (CP) au budget correspond à la mobilisation annuelle des moyens à prévoir pour la réalisation des AP sur l'exercice. L'efficacité de cette technique nécessite un engagement de chacun des acteurs dans le cadre d'une démarche commune.

Le dispositif des AP est une atténuation du principe de l'annualité budgétaire prévue par le législateur. Il permet, dans le cadre de la réalisation d'opérations physiques d'investissement pluriannuel, de voter le montant total de l'opération en financement (montant d'AP) et d'ouvrir annuellement au budget les crédits de paiement nécessaires pour la réalisation de l'échéancier prévu (montant de CP).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Elles correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. La répartition prévisionnelle des crédits de paiement sur plusieurs exercices, à titre indicatif, doit correspondre au montant de l'autorisation de programme.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire. Elles font l'objet d'une délibération distincte de celle du vote du budget ou d'une décision modificative. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du conseil, au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du conseil municipal.

Madame le Maire rappelle que par plusieurs délibérations successives, le conseil municipal a voté 4 autorisations de programmes.

Les autorisations doivent faire l'objet d'ajustements.

N° de l'AP	Opérations	Montant TTC de l'Autorisation de Paiement	Crédits de Paiement 2023 TTC	Crédits de Paiement 2024 TTC	Crédits de Paiement 2025 TTC	Crédits de Paiement 2026 TTC
AP2023-01	Regroupement des écoles du Chemin des Amours et de l'Idonnière	3 967 517.52 €	62 738.81 €	1 057 918.19 €	2 786 860.52 €	60 000.00 €
AP2023-02	Restauration du Ruth et réaménagement du plan d'eau	1 938 123.78 €	30 862.24€	436 841.51 €	850 420.03 €	620 000.00 €
AP2023-03	Aménagement rue de la Brachetière (hors assainissement)	938 614.45 €	4 051.08 €	311 891.46 €	577 671.91 €	45 000.00 €

N° de l'AP	Opération	Montant TTC de l'Autorisation de Paiement	Crédits de Paiement 2025 TTC	Crédits de Paiement 2026 TTC	Crédits de Paiement 2027 TTC	Crédits de Paiement 2028 TTC
AP2025-01	Réhabilitation et restructuration de la Martelle	5 834 413.12 €	34 413.12 €	500 000.00 €	3 000 000.00 €	2 800 000.00 €

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, 3 février 2026,

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le/ la réception en Préfecture le.....

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix Pour et 4 Abstentions :

- prend acte des échéanciers indicatifs et des ajustements des crédits de paiement inscrits pour les autorisations de programme indiqués ci-dessus,
- inscrit les crédits de paiement prévus au Budget 2026,
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,
- charge le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-17022026-09

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG – Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-09 : Détermination des taux d'imposition

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le conseil municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année (30 avril les années d'élections municipales).

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Madame le Maire rappelle les taux applicables en 2025 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	37.72 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	56.23 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	21.41 %

Vu les articles 1379, 1407 et suivants, 1639 A, 1636 B sexies et suivant du Code Général des Impôts,

Madame le Maire propose d'augmenter de 2% le taux des trois taxes pour l'exercice 2026.

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

À l'issue de cette présentation, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix Pour et 4 Abstentions :

- fixe les taux d'imposition applicables en 2026 comme suit :

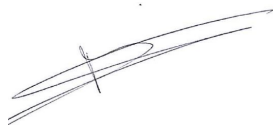
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	38.47 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	57.35 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	21.84 %

- autorise le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-17022026-10

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-10 : Budget principal – Subvention au CCAS (Centre Communal d'Action Social)

Considérant le budget primitif 2026 approuvé par délibérations le 17 février 2026,

Madame le Maire rappelle que la subvention octroyée au CCAS doit être mandatée à l'article 657363 et nécessite une délibération spécifique.

Aussi, elle propose de verser la somme de 40 000 € (montant maximum) au CCAS du Poiré-sur-Vie.

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le versement des 40 000 € (montant maximum) au CCAS pour l'exercice 2026.

Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-17022026-11

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-11 : Budget principal – Approbation du budget primitif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 30 avril 2026,

Madame le Maire expose les propositions pour le budget principal 2026 :

Section	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	13 109 958 €	10 902 647 €	24 012 605 €
Recettes	13 109 958 €	10 902 647 €	24 012 605 €

Vu la note de synthèse budgétaire et les budgets détaillés annexés,

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

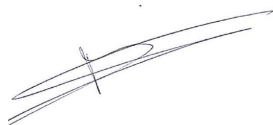
Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif principal pour l'exercice 2026, et en avoir délibéré, par 25 voix Pour et 4 Abstentions :

- approuve le budget primitif principal 2026,
- autorise le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes sur le budget 2026.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DI
4, place du
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14
Fax : 02 51 31 89 12
Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-17022026-12

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-12 : Budget Assainissement – Approbation du budget primitif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 30 avril 2026,

Madame le Maire expose les propositions pour le budget Assainissement 2026.

Section	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 882 715 €	2 111 266 €	3 993 981 €
Recettes	1 882 715 €	2 111 266 €	3 993 981 €

Vu la note de synthèse budgétaire et les budgets détaillés annexés,

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif Assainissement pour l'exercice 2026, et en avoir délibéré, par 25 voix Pour et 4 Abstentions :

- approuve le budget primitif Assainissement 2026,
- autorise le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes sur le budget 2026.

Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DI
4, place du
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14
Fax : 02 51 31 89 12
Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-17022026-13

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-13 : Budget Chaufferie bois – Approbation du budget primitif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 30 avril 2026,

Madame le Maire expose les propositions pour le budget Chaufferie bois 2026.

Section	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	103 360 €	72 220 €	175 580 €
Recettes	103 360 €	72 220 €	175 580 €

Vu la note de synthèse budgétaire et les budgets détaillés annexés,

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif Chaufferie bois pour l'exercice 2026, et en avoir délibéré, par 25 voix Pour et 4 Abstentions :

- approuve le budget primitif Chaufferie bois 2026,
- autorise le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes sur le budget 2026.

Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DI
4, place du
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14
Fax : 02 51 31 89 12
Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-17022026-14

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-14 : Budget Commerces et Services – Approbation du budget primitif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 30 avril 2026,

Madame le Maire expose les propositions pour le budget Commerces et Services 2026.

Section	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	196 787 €	796 987 €	993 774 €
Recettes	196 787 €	796 987 €	993 774 €

Vu la note de synthèse budgétaire et les budgets détaillés annexés,

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

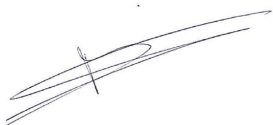
Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif Commerces et Services pour l'exercice 2026, et en avoir délibéré, par 25 voix Pour et 4 Abstentions :

- approuve le budget primitif Commerces et Services 2026,
- autorise le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes sur le budget 2026.

Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DI
4, place du
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14
Fax : 02 51 31 89 12
Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-17022026-15

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-15 : Budget Lotissement Espérance 4 et 5 - Genêts – Approbation du budget primitif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 30 avril 2026,

Madame le Maire expose les propositions pour le budget Espérance 4 & 5 - Genêts - 2026.

Section	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	361 272.14 €	484 657 €	845 929.14 €
Recettes	361 272.14 €	484 657 €	845 929.14 €

Vu la note de synthèse budgétaire et les budgets détaillés annexés,

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

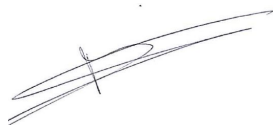
Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif Espérance 4 & 5 - Genêts pour l'exercice 2026, et en avoir délibéré, par 25 voix Pour et 4 Abstentions :

- approuve le budget primitif Espérance 4 & 5 - Genêts - 2026,
- autorise le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes sur le budget 2026.

Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DI
4, place du
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14
Fax : 02 51 31 89 12
Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-17022026-16

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND

Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS

Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD

Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-16 : Budget Lotissement Idonnière 3 – Approbation du budget primitif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 30 avril 2026,

Madame le Maire expose les propositions pour le budget Idonnière 3 - 2026.

Section	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 398 615 €	1 320 000 €	2 718 615 €
Recettes	1 398 615 €	1 320 000 €	2 718 615 €

Vu la note de synthèse budgétaire et les budgets détaillés annexés,

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif Idonnière 3 pour l'exercice 2026, et en avoir délibéré, par 25 voix Pour et 4 Abstentions :

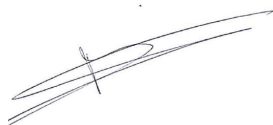
- approuve le budget primitif Idonnière 3 - 2026,

- autorise le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes sur le budget 2026.

Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DI
4, place du
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-17022026-17

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-17 : Budget Lotissement Genêts 2 – Approbation du budget primitif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 30 avril 2026,

Madame le Maire expose les propositions pour le budget Genêts 2 - 2026.

Section	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 550 010 €	1 701 926 €	3 251 936 €
Recettes	1 550 010 €	1 701 926 €	3 251 936 €

Vu la note de synthèse budgétaire et les budgets détaillés annexés,

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif Genêts 2 pour l'exercice 2026, et en avoir délibéré, par 25 voix Pour et 4 Abstentions :

- approuve le budget primitif Genêts 2 - 2026,
- autorise le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes sur le budget 2026.

Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DI
4, place du
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14
Fax : 02 51 31 89 12
Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-17022026-18

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-18 : Budget Commerces et Services – Admission en non-valeur

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'un montant de 20.37 € (Liste 6624454115) au budget Commerces et Services est non recouvré malgré les poursuites.

Elle propose donc d'abandonner le recouvrement de cette somme sur le budget Commerces et Services.

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prononce l'admission en non-valeur pour la somme de 20.37 € sur le budget Commerces et Services,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-17022026-19

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-19 : Marché « Fourniture et pose de citernes incendie » - Autorisation signature marchés

Madame le Maire rappelle que la commune a adhéré au groupement de commandes pour le marché « Fourniture et pose de citernes (aériennes et souples) incendie ».

Ce groupement de commandes est géré par la Communauté de communes Vie et Boulogne.

La date limite de remise des offres était arrêtée au vendredi 30 janvier 2026, à 12h00.

C'est la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de communes Vie et Boulogne qui va statuer sur l'attribution du lot.

Le montant maximum HT pour la commune du Poiré-sur-Vie a été fixé à 350 000 €.

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

Afin de ne pas retarder la notification du marché, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces du marché pour un montant maximum de 350 000 € HT sur 4 ans,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,
- charge le Maire d'exécuter la présente délibération.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DI
4, place du
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14
Fax : 02 51 31 89 12
Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-17022026-20

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-20 : Restructuration et rénovation énergétique de la Martelle – Demande de subvention Etat 2026

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2024, une étude de faisabilité a été réalisée pour la construction d'une salle culturelle indépendante à côté du complexe sportif de l'Idonnière. Au vu du coût prévisionnel, et dans un souci de sobriété financière, les élus ont décidé de ne pas réaliser ce projet, mais de réhabiliter la salle actuelle de « La Martelle » pour en faire un équipement culturel et polyvalent répondant aux besoins d'aujourd'hui.

Ce bâtiment « La Martelle » construit en 1983, a bénéficié d'une légère extension en 2010. Sa superficie est de 1 300 m². Il se situe dans le centre de la ville du Poiré-sur-Vie. Il contient 4 salles (plusieurs salles de réunion, une grande salle utilisée pour les spectacles et grandes manifestations), un hall comprenant un espace bar, une cuisine et des sanitaires. Un parking de 83 places est attenant au bâtiment.

La commune a acquis, à proximité, une parcelle de 1162 m² pour y développer de nouvelles places de parking.

Une étude de faisabilité a donc été lancée en 2025 pour la réhabilitation de ce bâtiment, dans l'objectif d'y créer une salle de spectacles (spectacles, théâtre, cinéma ...) et d'optimiser l'utilisation des salles en y apportant un meilleur confort et une meilleure adaptation aux besoins.

Cette restructuration/rénovation peut bénéficier d'une subvention de l'Etat pour 2026.

Madame le Maire précise que le coût estimatif des travaux est de 4 606 000 € HT.

Les travaux ne commençant qu'en septembre 2026, elle propose de faire deux demandes, l'une en 2026 pour 2 234 000 € HT (tranche 1) et l'autre en 2027 pour 2 372 000 € HT (tranche 2).

Madame le Maire indique que les montants des travaux indiqués dans la délibération DE2701202603 font l'objet d'une actualisation.

Ainsi, Madame le Maire présente donc le plan de financement prévu pour la tranche 1 :

Dépenses HT		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Travaux	2 234 000 €	Subvention Etat	775 200 €	30,00 %
Maitrise d'œuvre	210 000 €	Autofinancement	1 808 800 €	70,00 %
Bureaux + divers + imprévus	140 000 €			
Total dépenses	2 584 000 €	Total Recettes	2 584 000 €	100,00 %

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

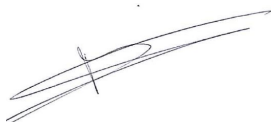
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le plan de financement présenté,
- autorise le Maire à solliciter une subvention pour ce projet,
- précise que ces dépenses sont inscrites dans une autorisation de programme et des crédits de paiement seront ouverts au budget principal,
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS




Le Maire,

Sabine ROIRAND



DE-17022026-21

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-21 : Protection incendie – Réserves d'eau – Demande de subvention Etat 2026

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune s'est engagée depuis plusieurs mois dans l'élaboration d'un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI). Ce projet vise à répondre aux enjeux de sécurité pour la population ainsi que pour l'ensemble des bâtiments et ouvrages situés sur le territoire communal.

Un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) a été élaboré conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Il a permis d'identifier des besoins.

Les aménagements nécessaires vont être planifiés sur 10 ans.

Madame le Maire rappelle qu'un groupement de commandes a été constitué pour la réalisation des bâches incendie. Le marché est sur 4 ans.

La mise en place des bâches incendie peut bénéficier d'une subvention de l'Etat pour 2026.

Madame le Maire propose de demander une subvention pour ces 4 années.

Madame le Maire indique que les montants indiqués dans la délibération DE2701202604 font l'objet d'une actualisation.

Madame le Maire présente donc le plan de financement prévu :

Dépenses HT		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Bâches incendie	316 484.88 €	Subvention Etat	189 890.00 €	60,00 %
		Autofinancement	126 594.88 €	40,00 %
Total dépenses	316 484.88 €	Total Recettes	316 484.88 €	100,00 %

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le/ la réception en Préfecture le.....

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le plan de financement présenté,
- autorise le Maire à solliciter une subvention pour ce projet,
- précise que ces dépenses seront inscrites au budget principal (sur 4 ans),
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le/ la réception en Préfecture le.....

DE-17022026-22

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-22 : Vote d'une subvention par anticipation

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il s'agit de procéder à certaines ouvertures de crédits budgétaires par anticipation au vote du budget primitif de l'exercice 2026.

Les crédits relevant de l'article 65748 « Subventions aux associations et autres personnes de droit privé » doivent faire l'objet d'une inscription spécifique de la part du conseil municipal par voie de délibération.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le versement d'une subvention à l'organisme associatif suivant :

Organisme	Montant maximum
Acoustic	19 000 €

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

Vu l'avis favorable de la commission Vie locale, le 4 février 2026,

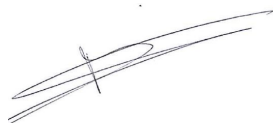
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le versement de subvention à l'organisme mentionné ci-dessus.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DI
4, place du
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14
Fax : 02 51 31 89 12
Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-17022026-23

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-23 : Détermination du coût d'un élève 2025 – Participation dans le cadre du contrat d'association avec l'OGEC

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'article R442-5 du Code de l'Education et l'article 7 du décret n°60-389 du 22 avril 1960 modifié prévoient que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Elle précise que le montant de la contribution communale s'évalue à partir des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques correspondantes inscrites dans les comptes de la collectivité.

Après calcul, Madame le Maire fait part au conseil municipal que le coût d'un élève de l'école publique est de 1 158.71 € par an pour l'année 2025 (voir annexe jointe).

Madame le Maire précise enfin que le contrat d'association liant la commune et l'école privée prévoit que la collectivité participe aux frais de fonctionnement pour les élèves inscrits au 1^{er} janvier de chaque année, soit 358 élèves genôts au 1^{er} janvier 2026, dans la limite du coût élève de l'enseignement public. Cette somme sera versée en plusieurs acomptes au cours de l'année et la régularisation interviendra en juin de l'année en cours.

Ce préambule étant exposé, Madame le Maire propose au conseil municipal :

- de déterminer le coût d'un élève de l'école publique pour 2025 à hauteur de 1 158.71 €,
- de participer aux frais de fonctionnement de l'école privée à hauteur de 402 000 €.

Vu l'information en commission Scolaire – Périscolaire – Petite-Enfance – Enfance – Jeunesse – Famille – Parentalité, le 21 janvier 2026,

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de déterminer le coût d'un élève de l'école publique à hauteur de 1 158.71 € par an,
- de participer aux frais de fonctionnement de l'école privée à hauteur de 402 000 €,

Les crédits nécessaires au versement de la participation à l'école privée seront inscrits au budget, chapitre 65.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS



Le Maire,

Sabine ROIRAND



DE-17022026-24

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-24 : Cession d'un fonds de commerce - Autorisation

Madame le Maire informe le conseil municipal que, dans le bail commercial liant la commune et la société J2H, il est noté, dans son article 8, « Toutefois, s'il (l'actuel propriétaire) désire céder son fonds de commerce, il devra préalablement à toute cession, demander par écrit l'autorisation de céder son droit au bail à un successeur dans son commerce, à charge d'indiquer dans sa demande les prénoms, nom, profession et adresse de l'acheteur éventuel ainsi que toutes les conditions de la cession projetée, et de joindre à sa demande la justification de la parfaite honorabilité, solvabilité et capacité professionnelle du cessionnaire éventuel ».

Madame le Maire informe le conseil municipal que la société « J2H » a signé un compromis de vente le 29 janvier 2026 au profit de la société « EYV ».

L'acte de vente est prévu le 31 mars 2026. Il est ainsi demandé au conseil municipal son accord concernant la cession du fonds de commerce entre les sociétés « J2H » et « EYV ».

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

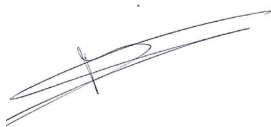
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour la cession du fonds de commerce entre les sociétés « J2H » et « EYV »,
- autorise le Maire à être présent à la signature de l'acte,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DI
4, place du
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14
Fax : 02 51 31 89 12
Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-17022026-25

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-25 : Vente d'un tracteur et d'une débroussailleuse

Considérant les budgets primitifs 2025 approuvés par délibérations le 20 février 2025,

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un nouveau tracteur a été acheté en fin d'année 2025.

La société SUOMA propose à la collectivité une reprise de l'ancien tracteur et de la débroussailleuse associée pour 22 000 € TTC.

Madame le Maire rappelle qu'elle dispose d'une délégation allant jusqu'à 4 600 € pour l'aliénation des biens. Aussi, elle demande l'autorisation au conseil municipal de vendre le tracteur et la débroussailleuse, numéro d'inventaire 2016-012, pour la somme de 22 000 € TTC à la société SUOMA.

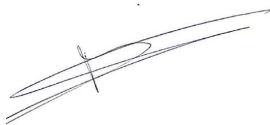
Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de vendre le tracteur et la débroussailleuse, numéro d'inventaire 2016-012, pour la somme de 22 000 € TTC à la société SUOMA,
- autorise le Maire à effectuer toutes les opérations inhérentes à ce dossier.

Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance
Marina ROCHAIS



Le Maire,
Sabine ROIRAND



MAIRIE DI
4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14
Fax : 02 51 31 89 12
Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-17022026-26

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG – Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-26 : Personnel communal – Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste permanent au service Aménagement

Madame le Maire informe le conseil municipal que le service Aménagement composé actuellement de 3 agents (2,4 ETP) n'arrive plus à répondre à toutes ses missions notamment pour :

- Assurer le suivi des infractions à l'urbanisme (en lien avec la Police municipale),
- Contrôler les DAACT (Déclaration d'Achèvement et de Conformité des Travaux),
- Rédiger et suivre les déclarations de péril imminent pour les bâtiments présentant un danger avéré pour la sécurité publique,
- Assurer un suivi et un contrôle plus poussé des ERP (Etablissement Recevant du Public),
- Gérer toutes les demandes d'acquisition ou cession de foncier (particuliers, entreprises).

Depuis ces dernières années, le service a vu ses missions s'accroître fortement en ce qui concerne notamment :

- L'accueil du public. Malgré une baisse des dépôts de permis de construire, le temps d'accueil a augmenté notamment en raison de l'augmentation du volume des déclarations préalables. En effet, celles-ci, déposées directement par les pétitionnaires et non par des maîtres d'œuvre, nécessitent un accompagnement plus soutenu et un temps d'échange plus long avec chaque administré,
- L'étude et le montage toujours plus complexes des projets de lotissement prenant notamment en compte les nouvelles obligations environnementales pour les dossiers en cours et à venir (ex : Idonnière 3, Genêts 1 et 2, Zac centre-ville/projet Haut de place etc....),
- L'instruction des enseignes, préenseignes, et publicités depuis le 1er janvier 2024 (transfert de compétence du Préfet vers les Maires),
- L'accompagnement de la mise en œuvre du Schéma de Défense Extérieure contre l'Incendie en analysant et contrôlant davantage chaque permis de construire.

C'est pourquoi, dans le cadre d'une réflexion menée à l'échelle du Pôle Technique, il devient nécessaire d'avoir une personne supplémentaire affectée au service Aménagement qui aurait comme mission principale d'assurer le suivi opérationnel des opérations d'aménagement en lien avec le responsable de service.

Madame le Maire propose au conseil municipal de créer un poste permanent de chargé de mission aménagement, à temps complet. Elle propose de modifier le tableau des effectifs pour ouvrir le recrutement, à compter du 1^{er} mars 2026, d'un poste sur les grades suivants :

- Filière technique : adjoint technique territorial, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal de 2^{ème} classe, agent de maîtrise principal de 1^{ère} classe, technicien, technicien principal 2^{ème} classe, technicien principal 1^{ère} classe ;
- Filière administrative : adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, rédacteur, rédacteur principal 2^{ème} classe, rédacteur principal 1^{ère} classe.

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

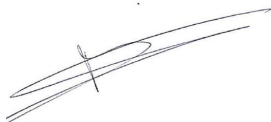
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de modifier le tableau des effectifs permanent pour créer et ouvrir le recrutement d'un poste à temps complet, sur les grades suivants :
 - Filière technique : adjoint technique territorial, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal de 2^{ème} classe, agent de maîtrise principal de 1^{ère} classe, technicien, technicien principal 2^{ème} classe, technicien principal 1^{ère} classe ;
 - Filière administrative : adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, rédacteur, rédacteur principal 2^{ème} classe, rédacteur principal 1^{ère} classe.
- autorise le Maire à nommer le candidat de son choix sur ce poste, et à signer tous les documents relatifs à ce recrutement,
- décide de supprimer les postes non attribués relatifs à ce recrutement une fois le candidat choisi,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, chapitre 012.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS



Le Maire,

Sabine ROIRAND



DE-17022026-27

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG – Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-27 : Personnel communal – Création de 2 postes pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet aux services Périscolaire

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 1^{er} juillet 2025 précisant le besoin de renfort des 2 services Périscolaires, sur les temps du matin, midi et/ou soir, afin de pouvoir respecter les taux d'encadrement exigés par le Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport, durant l'année scolaire 2025-2026. 3 postes non permanents en CDD de 11 mois chacun ont été créés en ce sens.

Elle ajoute que le fait de créer des postes non permanents plutôt que de créer des postes permanents permet de conserver une souplesse pour la collectivité, en prévision d'une baisse des effectifs scolaires, de possibles fermetures de classes dans les années à venir mais aussi suite à la fusion des 2 écoles et à la réorganisation qui reste à confirmer.

Madame le Maire précise que le service périscolaire emploie actuellement 2 personnes (1 par accueil périscolaire) par le biais de l'association Tremplin, afin de pouvoir assurer les taux d'encadrement nécessaires selon les effectifs scolaires, sur le temps du midi (en décembre 2025, 232 enfants en moyenne par jour à Pauline Kergomard et 99 enfants aux Pensées).

Dans un souci de continuité pédagogique pendant la période scolaire et durant la pause méridienne, elle propose d'employer directement ces personnes selon les besoins, ce qui suppose la création de 2 postes en accroissement temporaire, sur le temps du midi uniquement, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026.

Madame le Maire propose au conseil municipal de créer 2 postes d'adjoint technique ayant les fonctions d'animateur périscolaire pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet, pour une durée de 5 mois, pour assurer la fin de l'année scolaire 2025-2026, à raison de :

- Ecole P. Kergomard : 17.67% d'un ETP ou 6.18 heures hebdomadaires annualisées,
- Ecole des Pensées : 17.67% d'un ETP ou 6.18 heures hebdomadaires annualisées.

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332.23 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 2 agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à savoir : besoin d'animateur périscolaire sur 2 sites, pour respecter les taux d'encadrement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer 2 emplois temporaires d'activité, à compter du 2 mars 2026 :

- Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23, 1° (accroissement temporaire d'activité) du code général de la fonction publique,
- Durée du contrat : 5 mois
- Temps de travail : temps non complet, à raison de 2 postes à 17.67% d'un ETP ou 6.18 heures hebdomadaires annualisées,
- Nature des fonctions : animateur périscolaire
- Niveau de recrutement : Adjoint technique territorial, catégorie C
- Conditions particulières de recrutement : titulaire du BAFA ou équivalent
- Niveau de rémunération minimum : Indice Brut 371, Indice majoré 369.

- d'autoriser le Maire à signer les contrats de recrutement correspondants.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés, seront inscrits au budget, chapitre 012.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS



Le Maire,

Sabine ROIRAND



DE-17022026-28

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG – Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-28 : Personnel communal – Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité à temps complet au service Voirie

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité,

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'un renfort de 6 mois au service Voirie est nécessaire, compte tenu du fait que ce service :

- fait face à une forte activité, notamment en matière de réfection de la voirie et de travaux d'aménagement,
- s'adapte à l'absence d'un agent depuis fin décembre. Il est à noter que le recrutement définitif pour pourvoir l'emploi vacant ne pourra avoir lieu que le 1^{er} septembre 2026 au plus tôt (départ à la retraite).

Vu l'avis favorable en commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi temporaire :

- Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23, 1° (accroissement temporaire d'activité) du code général de la fonction publique,
- Durée du contrat : 6 mois
- Temps de travail : temps complet
- Nature des fonctions : agent polyvalent voirie et réseaux divers
- Niveau de recrutement : adjoint technique territorial, catégorie C
- Niveau de rémunération : Indice brut 371 du grade de recrutement

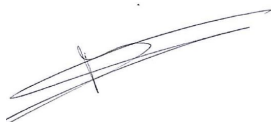
- d'autoriser le Maire à signer les contrats de recrutement correspondant.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés, seront inscrits au budget, chapitre 012.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-17022026-29

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG – Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-29 : Personnel communal – Création d'un poste pour accroissement saisonnier à temps complet au service Cuisine municipale

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité,

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'un renfort saisonnier est nécessaire pour le bon fonctionnement du service Cuisine municipale, en prévision de la planification des congés estivaux 2026 suite à la réorganisation qui a été mise en place.

Vu l'avis favorable en commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi saisonnier :

- Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23, 2° (accroissement saisonnier) du code général de la fonction publique,
- Durée du contrat : 2 mois
- Temps de travail : temps complet
- Nature des fonctions : 1 cuisinier
- Niveau de recrutement : adjoint technique territorial, catégorie C
- Conditions particulières de recrutement : diplômé avec spécialité cuisine
- Niveau de rémunération : Indice brut 371 du grade de recrutement

- d'autoriser le Maire à signer les contrats de recrutement correspondant.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés, seront inscrits au budget, chapitre 012.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-17022026-30

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-30 : Personnel communal – Modification du tableau des effectifs – Avancement de grade et nomination suite à concours

Suite aux entretiens professionnels, Madame le Maire propose à l'avancement de grade trois agents qui remplissent les conditions administratives (échelon et ancienneté dans le grade) et dont la valeur professionnelle le justifie.

Elle ajoute qu'un adjoint administratif territorial a été admis à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, qu'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe a été admis au concours de rédacteur territorial, qu'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe, a été admis au concours interne d'agent de maîtrise, et que deux adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe ont été admis à l'examen professionnel d'agent de maîtrise, et qu'ils sollicitent tous les cinq leur nomination. Après examen de leur situation, en lien avec la politique de nomination décrite dans les lignes directrices de gestion de la commune validées par le Comité Technique du 14/12/2020, ces agents répondent aux conditions de nomination (accord du manager et responsable de pôle, ancienneté, responsabilités, technicité, état d'esprit et comportement de l'agent...).

Madame le Maire propose au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs, pour nommer ces agents sur leurs nouveaux grades :

- en créant les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2026,
- 1 poste de rédacteur territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2026,
- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2026,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 33h20 hebdomadaires (94.62% ETP), à compter du 1^{er} avril 2026,
- 1 poste d'agent de maîtrise, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2026,
- 2 postes d'agent de maîtrise, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2026,
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2026.

- en supprimant les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2026,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2026,
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2026,
- 1 poste d'adjoint technique territorial, à temps complet, à raison de 33h20 hebdomadaires (94.62% ETP), à compter du 1^{er} avril 2026,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2026,
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2026,
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2026.

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de modifier le tableau des effectifs selon la proposition du Maire, tel que présenté ci-dessus,
- de charger le Maire de nommer les agents dans leur nouveau grade en fonction des dates précitées, dès lors qu'ils remplissent les conditions,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, chapitre 012.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-17022026-31

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-31 : Personnel communal – Modification du tableau des effectifs permanents – service CCAS

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations prises le 7 février 2023 créant un poste de travailleur social au service du CCAS, à 21 heures hebdomadaires, et du 14 novembre 2023 augmentant ce poste à 28 heures hebdomadaires.

Ce poste avait été créé afin de répondre à la forte augmentation d'activité, notamment dans l'accompagnement des personnes en difficulté, et dans l'instruction des dossiers de logements sociaux. Il intégrait également des heures de portage de repas en remplacement, si nécessaire, de l'agent chargé de cette mission (représentant 1.85 heures hebdomadaires annualisées, soit 5.28% ETP).

Aujourd'hui, le CCAS est de plus en plus sollicité. Les besoins de ce service sont plus nombreux, notamment en matière d'attribution de logements, et il devient indispensable pour son bon fonctionnement d'augmenter le temps de travail du poste en objet à hauteur d'un temps complet.

Par ailleurs, la mission de remplacement du portage de repas sera confiée à un autre agent ; le CCAS restant toutefois pilote de ce dossier.

Madame le Maire indique que le service et l'agent concernés ont donné leur accord.

Cette modification entraînant une augmentation du temps de travail de plus de 10%, l'avis du Comité Social Territorial a été demandé.

Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs permanents de la manière suivante :

- En augmentant le poste d'animateur territorial à temps non complet de 28 heures hebdomadaires (80% ETP), à 35 heures hebdomadaires (100% ETP), à compter du 1^{er} mars 2026.

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, du 3 février 2026,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial, le 6 février 2026,

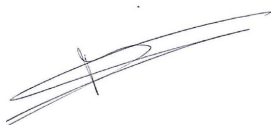
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de modifier le tableau des effectifs permanents tel que décrit ci-dessus.
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, chapitre 012.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le/ la réception en Préfecture le.....

DE-17022026-32

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG – Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-32 : Personnel communal – Mise à jour du tableau des effectifs – Suppression de poste

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une mise à jour du tableau des effectifs permanents est nécessaire.

Elle rappelle que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Elle rappelle également que la réglementation en vigueur dispose que l'emploi est vacant dès le premier jour de la disponibilité discrétionnaire.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un agent périscolaire a demandé une disponibilité pour convenances personnelles pour une durée d'un an, fin décembre 2025. Elle précise que l'ensemble de ses tâches ont été intégralement transférées à plusieurs agents désireux d'augmenter leur temps de travail, à l'occasion de la fusion des écoles du Chemin des Amours et de l'Idonnière et de la création de l'école Pauline Kergomard.

Madame le Maire propose de supprimer ce poste vacant du tableau des effectifs permanents, après avis du Comité Social Territorial.

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 3 février 2026,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 6 février 2026,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de supprimer le poste suivant, en raison du départ du titulaire :

- Le poste d'agent périscolaire, au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 22.62 heures hebdomadaires annualisées (soit 64.63% ETP), vacant depuis le 27/12/2025.

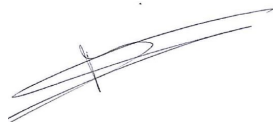
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS



Le Maire,

Sabine ROIRAND



DE-17022026-33

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-33 : Rapport d'activité 2025 du CCAS

Madame le Maire informe le conseil municipal que, comme tous les ans, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) porte à connaissance le bilan de l'activité du service pour l'année passée.

Madame le Maire donne information au conseil municipal de ce rapport d'activité qui dresse le bilan des actions réalisées :

- les interventions individuelles auprès du public aidé,
- les actions d'intérêt collectif auprès du public aidé,
- la gestion du service de portage de repas au domicile des personnes âgées,
- la gestion de l'EHPAD,
- les animations auprès des personnes âgées et/ou isolées,
- la gestion administrative du CCAS et des missions qui lui sont confiées,
- l'observation, la coordination et les relations avec les partenaires,
- La participation à des projets liés à la prévention.

Le conseil municipal, après s'en être fait présenter :

- prend acte du rapport d'activité 2025 du Centre communal d'action sociale.

Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Marina ROCHAIS



Le Maire,

Sabine ROIRAND



[Tapez ici]

MAIRIE DU
4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14
Fax : 02 51 31 89 12
Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-17022026-34

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 4 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 4 conseillers

Fabrice GUILLET donne pouvoir à Sabine ROIRAND
Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Claudine ROIRAND donne pouvoir à France AUJARD
Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-17022026-34 : Publication d'un acte notarié de convention de mise à disposition d'un terrain au profit d'Enedis

Madame le Maire rappelle que par délibération n° DE-12112024-18 du 12 novembre 2024, le conseil municipal a approuvé la publication d'un acte notarié de convention de mise à disposition en vue de permettre l'installation d'un poste de transformation électrique ainsi que de canalisations souterraines nécessaires pour les ombrières de l'Idonnière.

Elle explique que les références cadastrales de la délibération de 2024 sont erronées et précise que le transformateur a été installé sur la parcelle cadastrée section YR numéro 51, d'une superficie totale de 15 880 m².

Madame le Maire propose ainsi de publier l'acte notarié de convention de mise à disposition en prenant en compte ces nouvelles références cadastrales.

Elle précise que les frais liés à cette opération seront à la charge de ENEDIS.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les dispositions qui précèdent,
- autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre et notamment l'acte authentique de constitution de servitude.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance
Marina ROCHAIS



Le Maire,
Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le